Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026086SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Pascal PÉREZ, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/086 : PROMESSE DE DON POUR L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINTE-CANDIDE PAR LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DE L'ODET

RAPPORTEUR M. Le Maire,

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que la société Compagnie de l'Odet s'est engagée sous forme de don à verser une somme de 50 000 € pour les travaux de consolidation de l'Église paroissiale Sainte-Candide.

Cette somme sera versée par le biais de l'opération de collecte en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

VU l'article L. 2242-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU la promesse de don

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 26 juin 2026

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026086SCA-DE

CONSIDÉRANT que ce don contribuera financièrement aux travaux de consolidation de l'Église paroissiale Sainte-Candide à Scaër

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
POUR : 25
ABSTENTIONS : 4 (Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM)

DECIDE,

Article n°1 :
D'ACCEPTER ce don de 50 000.00 € versé par la société Compagnie de l'Odet via l'opération de collecte.

Article n°2 :
D'EXPRIMER sa profonde gratitude à M. Vincent BOLLORÉ pour sa générosité envers la commune.

Article n°3 :
D'INSCRIRE ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article n°4 :
D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes.

Article n°5 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR